



Le syndrome du bébé secoué

Des pleurs prolongés d'un nourrisson peuvent amener la personne qui en a la charge à perdre patience et à le secouer. Ceci peut avoir des conséquences très graves. Quelques mesures simples permettent de se mettre à l'abri de ce geste très dangereux.

Publié le 30 juin 2020

Le syndrome du bébé secoué: qu'est-ce que c'est?

Un enfant qui pleure de manière continue ou de façons répétées provoque de l'inquiétude chez les parents ou les personnes qui en ont la charge.

Si malgré les efforts produits pour le calmer, l'enfant continue de pleurer, le sentiment d'impuissance évolue vers de l'exaspération voire même de la panique.

La personne peut alors perdre patience, devenir « hors de soi », empoigner l'enfant sous les aisselles et le secouer violemment en voulant le faire taire.

Placée dans les mêmes conditions, une même personne peut reproduire ce geste plusieurs fois de suite avec le même enfant.

Un bébé est parfois secoué entre 10 et 30 fois avant d'arriver aux urgences...



Un seul secouement suffit à provoquer des lésions graves et définitives.

En France, on recense environ 200 cas par an de bébés secoués; mais malheureusement ce chiffre est sans doute largement sous-estimé; il doit certainement y en avoir le double...

Qui est concerné?

Pour une grande majorité des cas, le syndrome du bébé secoué concerne des nourrissons entre 4 et 6 mois. Et plutôt, des garçons.

Bien souvent, au moment des faits, la personne qui commet ces gestes se trouve seule avec l'enfant

Les pères sont 4 fois plus auteurs de ces mauvais gestes que les mères.

20% des enfants secoués le sont par leur assistante maternelle.

On retrouve dans les facteurs de risque:

- > La prématurité
- > Une hospitalisation néo-natale
- > Une grossesse multiple
- > Les violences intraconjugales
- > Le stress
- > L'alcool
- > La drogue
- > L'isolement moral
- > La méconnaissance des besoins de l'enfant



Tous les milieux sociaux sont concernés.

Il existe très souvent des récurrences.

Dans le carnet de santé de l'enfant, on retrouve des hospitalisations, des vomissements, une augmentation du périmètre crânien. Le contrôle radiologique peut mettre en évidence des fractures anciennes.

Quelles sont les conséquences?

Pendant les quelques secondes que dure ce mauvais geste, la tête du bébé est secouée d'avant en arrière entraînant un effet « coup de fouet ».

Chez un nourrisson, la tête est grosse par rapport à son corps et les muscles de son cou ne sont pas assez forts pour la soutenir en cas de secousse intense.

A l'intérieur de son crâne, le cerveau heurte la boîte crânienne de façon répétitive.

Plusieurs conséquences et lésions graves :

- > Déchirure des veines « pont » (provoque une hémorragie et un hématome)
- > Œdème cérébral
- > Décollement de la rétine

<https://www.meuse.fr/proche/enfance-et-famille/prendre-soin-de-mon-enfant/le-syndrome-du-bebe-secoue?>



Les conséquences sont le plus souvent immédiates; il n'y a pas de temps mort entre l'acte de secouement et l'altération de l'état de l'enfant.

L'enfant devient geignard, douloureux avec parfois des troubles de la conscience allant de l'hypotonie (enfant paraissant tout mou) au coma.

Dans certains cas on observe des convulsions pouvant aller jusqu'à la mort du bébé (1 bébé sur 5).

Dans 75 % des cas, des séquelles durables voire définitives seront présentes (paralysie, cécité, épilepsie, troubles de développement, ...) dont la moitié de handicaps sévères (encéphalopathies).

Il est donc très important de savoir quoi faire si un bébé pleure et est totalement inconsolable: adoptez les bons comportements!

La responsabilité des parents ou auteurs

Le secouement est un acte volontaire. Ce sont les conséquences qui ne le sont pas. Cet acte est une maltraitance.

« *Un adulte exaspéré qui ne se contrôle pas et secoue un bébé pour le faire taire, le maltraite assurément.* »

En effet, l'accélération produite par le secouement est au moins 10 fois supérieure à celle d'une chute de transat, plus de 3 fois plus importante que le seuil lésionnel pour le cerveau.

Bébé secoué = Traumatisme crânien intentionnel = Traumatisme crânien infligé par secouement.

Suite à l'hospitalisation, lorsque les lésions sont constatées,

[un signalement pour enfant en danger](#)

est adressé au Procureur de la République et conduit à une enquête.

Le bébé est toujours considéré comme victime d'une infraction pénale.

L'auteur sera inculqué pour « violence volontaire » aggravée par ascendance s'il y a un lien de parenté.

Selon la gravité de l'état de l'enfant qui peut aller jusqu'à son décès, il y aura qualification en délit ou en crime.

Que faire pour l'éviter?

En premier lieu, appeler à l'aide

Si l'on sent que l'on perd patience face à un bébé inconsolable, qui n'a pas faim, qui a fait son rôt, qui est changé, que l'on berce, il ne faut pas rester seul.

Mieux vaut en effet passer le relais à quelqu'un (un parent, une amie, un voisin) et prendre le temps de se calmer.

Les professionnels qui peuvent aider sont aussi nombreux: PMI, médecin généraliste, pédiatre, sage-femme, ...



Même la nuit et les jours fériés, il est possible d'appeler la permanence de soins au 0820-33-20-20 voire le 15 pour avoir des conseils et être rassuré.
Du lundi au vendredi, de 9h à 20h, il existe aussi un Numéro Vert d'aide et de soutien à la parentalité « Allo parents bébé » : 0800 003456.

Un bébé peut pleurer 2 à 3 heures par jour même sans raison entre l'âge de 2 et 5 mois, et bien souvent le soir.

Cela fait partie de son développement, même s'il est en bonne santé et que l'on s'occupe bien de lui.

Sinon, laisser l'enfant dans son lit

En l'absence de relais, il est préférable de poser l'enfant au calme et sur le dos dans son lit, de quitter la pièce et de le laisser pleurer plutôt que de s'acharner à le calmer au risque de s'énerver et de le secouer. S'isoler dans une autre pièce et se changer les idées permet de diminuer la colère et évite un geste irrémédiable.

En parler dès que possible avec un professionnel

Après un tel épisode, il est utile de prendre les conseils d'un professionnel (PMI, médecin généraliste, pédiatre, sage-femme) pour mieux comprendre ce qui s'est passé et éviter de se remettre dans la même situation.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55